

d'une retenue sur ses appointements et même d'une mise en non-activité. Pou de vengeance et de colère, Lecocq est entré dimanche matin dans la cuisine du café, où se trouvait en ce moment M. Lamy et sa mère. Sa figure pâle, son regard farouche, son air hagard, ont provoqué une résolution terrible et implacable. Sans proférer un mot, il sort de sa poche un revolver. Il en tire deux coups sur M. Lamy et l'atteint d'une balle, qui lui tourne sa rage sur M. Lamy qui s'est écrié hors de la cuisine et n'a pas été touché.

Mme Lamy pousse des cris d'épouvante : « Au secours ! s'écrie-t-elle effolée, au secours ! On tue mon fils ! » On accourt et on se précipite dans la cuisine. Lecocq a disparu. L'assassin est sorti dans l'allée de la maison, s'est appliqué le revolver sur la tempe et est tombé foudroyé. Il s'était fait justice.

La blessure de M. Lamy, quoique grave, n'est pas de craintes sérieuses. La balle, pénétrant dans la narine droite, a fracturé la mâchoire et est allée se loger dans l'oeil maxillaire gauche. Elle n'a pu tout d'abord être retirée, mais les esquilles ont été enlevées de la blessure.

Deux lettres ont été trouvées chez l'assassin : l'une adressée à M. le commissaire de police, l'autre à son chef de bataillon. Lecocq fait ses adieux à sa famille et lui demande de garder son nom, de ne pas se laisser entraîner sur la pente de la dissipation qui le pousse aujourd'hui à en finir avec la vie.

Les journaux de Lyon nous apportent encore le récit d'un affreux paricide commis, dans la nuit de samedi à dimanche, à Besenay, près l'Arbresle, sur François Thizy, vieillard âgé de soixante ans.

Thizy habite dans cette localité une petite maison rurale, isolée au milieu des champs, composée d'un rez-de-chaussée servant de cave et d'éturie et de deux pièces au premier étage.

Dans la nuit du samedi au dimanche, vers une heure du matin, le fils Thizy vient chez le garde déclarer qu'étant couché à l'éturie et ayant entendu du bruit, il a aperçu dans l'étable un individu qui cherchait à détacher les vaches pour les voler. Il s'est saisi, prétend-il, d'une hache, a couru sur lui et n'a pu l'atteindre.

Le garde et d'autres personnes s'empressent de se rendre au domicile de Thizy. Un spectacle affreux s'offre à leur vue dans la chambre acceptable, il n'en fut pas de même de l'ombrelle. Au siècle dernier, elle était un objet de toilette recherché du beau sexe. Elle était faite, suivant la mode, de soie blanche ou noire avec franges, recouverte de dentelles et à médailles ou à des sinis brodés de verteteries ou garnie de marabouts. L'ombrelle articulée se fit marquer.

Après diverses phases, le parapluie a conquis depuis 1825 une élégance relative, et le monde s'est perfectionné jusqu'à notre époque. L'antique manche a été raccourci et a été recourbé à la poignée. En 1830, il s'est popularisé sous le nom de *vielfard*.

Le poids diminuait de moitié, et de 45 livres le prix du parapluie est descendu à 8, à 7, à 5 fr. pour les sortes courantes. Aujourd'hui, c'est un objet quasi de luxe, aussi utile qu'agréable.

Le *Petit Marseillais* raconte qu'il y a quelques jours l'attention du parquet de Narbonne fut attirée par un placard manuscrit enjoignant à la municipalité d'interdire les processions. Ce placard était revêtu d'un cachet rouge parfaitement gravé et ayant pour exergue ces mots : *Comité nihiliste de Narbonne, parlant, nous pour savoir d'où provenait ce cachet nihiliste. On a fini par découvrir, à Marseille, le patron qui l'avait vendu. Pressé de questions, ce graveur a désigné la personne qui s'était chargé de le fabriquer, et si riches quelles soient, ses facultés diplomatiques.*

Le *Constitutionnel* estime que « la place presque souveraine, qui vient d'échoir, un peu miraculeusement, à M. Léon Say, suffit à absoudre, si ce n'est à justifier, toutes les questions de politique internationale. »

Quelques détails sur le scrutin — qui pour être authentiques n'en sont pas moins fort amusants. On a trouvé dans l'urne le nom de *Nabuchodonosor*. On l'a compté comme nul, parce que Nabuchodonosor n'est pas sénateur et que les seuls bulletins qui comptent sont ceux qui portent le nom d'un sénateur. Ainsi donc si M. Nabuchodonosor avait eu plus de voix que M. Léon Say, il n'aurait pas été nommé président !

Le cas de M. de Gavardie élu président par une seule voix est tout aussi drôle que celui de Nabuchodonosor.

M. de Freycinet a voté contre M. Léon Say. Il a donné sa voix à M. le Royer. C'est un des quatre. Et remarquez que le président du Conseil qui assistait à deux heures aux obsèques de sa sœur, a trouvé moyen d'arriver au Sénat à temps pour mettre son bulletin dans l'urne.

LA DISTRIBUTION DES DRAPEAUX. Si nous sommes bien informés, écrit la *République française*, le conseil des ministres aurait définitivement fixé au 14 juillet la distribution des drapeaux aux troupes du gouvernement militaire de Paris et aux députations des régiments actifs et territoriaux de province.

M. BARAGNON AU CIRQUE D'HIVER. Une importante réunion privée a eu lieu hier au Cirque d'hiver sous la présidence de M. Chesnelong.

Après un speech du président qui a rappelé les origines de la lutte contre la religion, M. Baragnon a pris la parole sur la défense de la liberté religieuse et des droits des pères de famille.

L'orateur a abordé montré à son auditoire la liberté et le religion vivant côte à côte jusqu'au jour où sous le coup de la persécution elles se sont unies.

L'élégation maintenant à ses cérémonies ses paroisses; elle a conquis le pouvoir municipal, et avec la complétude des pouvoirs publics, elle veut frapper la religion.

Jusqu'à quel point le Gouvernement est-il complice ? Il a plié obéi que commandé, il inspire à l'orateur une sorte de plus à l'ordre qui se transforme en indignation quand il voit l'accomplir.

Après avoir reconnu tout ce que l'on a fait pour relever les écoles chrétiennes fermées par l'Etat, l'orateur a dit que ce n'est pas l'énergie apportée par les catholiques à la défense de l'enseignement religieux est la cause déterminante des décrets du 29 mars.

On a pris un certain nombre de citoyens qui jouissaient de tous leurs droits, qui viciaient... mal, qui payaient leurs impôts.

Reste à savoir si la feuille américaine se fût contentée de la meute monnaie du prince.

Une curieuse étude est celle de ce pavillon portatif qu'on nomme *parapluie*, celle de son origine et de sa histoire jusqu'à nos jours.

Comme pour la plupart des ustensiles utiles, c'est chez les Chinois qu'on trouve l'origine du parapluie ou du parasol.

Tous les peuples de l'antiquité en ont fait usage : les Egyptiens, les Assyriens, les Perses.

Mais les grands seulement se servaient de cet instrument. Les Grecs et les Romains avaient peu de goût pour le parapluie, qui ne s'accordait guère avec leurs vêtements.

Qu'il plût ou qu'il fit soleil, d'ailleurs, les seigneurs de ce temps et les riches se faisaient porter en litière. Cet usage de la litière ou de la chaise à porteurs, qui s'est propagé dans tous les pays et qui s'est maintenu jusque vers la fin du siècle dernier, a généralement tenu lieu du parapluie, qui n'a été connu ou pratiqué en France et en Angleterre qu'au seizième et au dix-septième siècles.

Mais si la litière et la chaise à porteurs étaient seules employées avant cette époque par les grands personnages, on se demande comment s'en tiraient les vains aux jours de pluie, et surtout les citoyens de Paris et des grandes villes, privés de tout abri et forcés de courir les rues pour vaquer à leurs affaires.

On voit au dix-septième siècle le fabricant du parapluie prendre rang parmi les industries de luxe; mais quel parapluie ! mesurant 1/4 de hauteur. Déployé, il avait 3 m. 1/2 de circonférence et pesait 4 livres au moins. Et sait-on combien coûtait un parapluie ? De 45 à 60 livres. Il était fait de cuir de tigre, d'étoffe de soie huilée, de papier verni.

Dans ces conditions, on comprend que peu de personnes pussent se passer la fantaisie d'avoir un parapluie : c'était beaucoup qu'on en possédât dans une famille. Il se transmettait de génération en génération.

Vers 1780, le parapluie prit une forme moins massive. On employa à sa fabrication des étoffes dites *grands de Tours*, gros de Naples, taffetas rouges, jaunes, vert-pomme, rouges, bleus avec bordure de fantaisie.

Mais si le parapluie fut lent à prendre une forme acceptable, il n'en fut pas de même de l'ombrelle. Au siècle dernier, elle était un objet de toilette recherché du beau sexe. Elle était faite, suivant la mode, de soie blanche ou noire avec franges, recouverte de dentelles et à médailles ou à des sinis brodés de verteteries ou garnie de marabouts. L'ombrelle articulée se fit marquer.

Après diverses phases, le parapluie a conquis depuis 1825 une élégance relative, et le monde s'est perfectionné jusqu'à notre époque. L'antique manche a été raccourci et a été recourbé à la poignée. En 1830, il s'est popularisé sous le nom de *vielfard*.

Le poids diminuait de moitié, et de 45 livres le prix du parapluie est descendu à 8, à 7, à 5 fr. pour les sortes courantes. Aujourd'hui, c'est un objet quasi de luxe, aussi utile qu'agréable.

Le *Petit Marseillais* raconte qu'il y a quelques jours l'attention du parquet de Narbonne fut attirée par un placard manuscrit enjoignant à la municipalité d'interdire les processions. Ce placard était revêtu d'un cachet rouge parfaitement gravé et ayant pour exergue ces mots : *Comité nihiliste de Narbonne, parlant, nous pour savoir d'où provenait ce cachet nihiliste. On a fini par découvrir, à Marseille, le patron qui l'avait vendu. Pressé de questions, ce graveur a désigné la personne qui s'était chargé de le fabriquer, et si riches quelles soient, ses facultés diplomatiques.*

Le *Constitutionnel* estime que « la place presque souveraine, qui vient d'échoir, un peu miraculeusement, à M. Léon Say, suffit à absoudre, si ce n'est à justifier, toutes les questions de politique internationale. »

Quelques détails sur le scrutin — qui pour être authentiques n'en sont pas moins fort amusants. On a trouvé dans l'urne le nom de *Nabuchodonosor*. On l'a compté comme nul, parce que Nabuchodonosor n'est pas sénateur et que les seuls bulletins qui comptent sont ceux qui portent le nom d'un sénateur. Ainsi donc si M. Nabuchodonosor avait eu plus de voix que M. Léon Say, il n'aurait pas été nommé président !

Le cas de M. de Gavardie élu président par une seule voix est tout aussi drôle que celui de Nabuchodonosor.

M. de Freycinet a voté contre M. Léon Say. Il a donné sa voix à M. le Royer. C'est un des quatre. Et remarquez que le président du Conseil qui assistait à deux heures aux obsèques de sa sœur, a trouvé moyen d'arriver au Sénat à temps pour mettre son bulletin dans l'urne.

LA DISTRIBUTION DES DRAPEAUX. Si nous sommes bien informés, écrit la *République française*, le conseil des ministres aurait définitivement fixé au 14 juillet la distribution des drapeaux aux troupes du gouvernement militaire de Paris et aux députations des régiments actifs et territoriaux de province.

M. BARAGNON AU CIRQUE D'HIVER. Une importante réunion privée a eu lieu hier au Cirque d'hiver sous la présidence de M. Chesnelong.

Après un speech du président qui a rappelé les origines de la lutte contre la religion, M. Baragnon a pris la parole sur la défense de la liberté religieuse et des droits des pères de famille.

L'orateur a abordé montré à son auditoire la liberté et le religion vivant côte à côte jusqu'au jour où sous le coup de la persécution elles se sont unies.

L'élégation maintenant à ses cérémonies ses paroisses; elle a conquis le pouvoir municipal, et avec la complétude des pouvoirs publics, elle veut frapper la religion.

Jusqu'à quel point le Gouvernement est-il complice ? Il a plié obéi que commandé, il inspire à l'orateur une sorte de plus à l'ordre qui se transforme en indignation quand il voit l'accomplir.

Après avoir reconnu tout ce que l'on a fait pour relever les écoles chrétiennes fermées par l'Etat, l'orateur a dit que ce n'est pas l'énergie apportée par les catholiques à la défense de l'enseignement religieux est la cause déterminante des décrets du 29 mars.

On a pris un certain nombre de citoyens qui jouissaient de tous leurs droits, qui viciaient... mal, qui payaient leurs impôts.

NOUVELLES DU MATIN

LE PREFET DE POLICE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 25 mai. A la suite d'une interpellation présentée par M. Engelhard, le conseil municipal de Paris a voté l'ordre du jour suivant : « Le conseil blâme M. Andrieux, préfet de police d'avoir, dans la journée du 23 mai, donné à ses agents des ordres dont l'exécution, renouvelant les plus détestables précédés de l'Empire, a porté de graves atteintes à la liberté des citoyens. »

Dans la réunion qui s'est tenue aujourd'hui, les députés de la Seine, avant de porter la question à la tribune, ont décidé qu'ils chargeraient une délégation de demander des explications à M. Constans. La délégation est composée de MM. Louis Blanc, Clemenceau, Barodet.

Trois députés se sont prononcés contre ce démarché : MM. Camille See, Emile de Girardin, et de Shandorff.

A la suite de l'entretien de M. Constans et Louis Blanc, il a été résolu que M. Constans entendrait les délégués de la députation de la Seine, demain mardi à onze heures.

Quand M. Engelhard a demandé d'interpellier sur les faits qui se sont passés dimanche, le préfet de police a déclaré que le conseil municipal n'avait pas qualité pour s'occuper de cette question, et a quitté immédiatement la salle.

M. Engelhard a développé son interpellation. Le blâme a été adopté par 34 voix contre 7 et 15 abstentions.

EXPULSION

Les étrangers arrêtés dimanche, seront expulsés.

On assure que, depuis quelque temps, le Gouvernement s'occupe de la participation de la participation des étrangers qui résident à Paris à l'agitation socialiste, a décidé d'expulser les socialistes étrangers qui résident à Paris et qui sont signalés comme les plus dangereux.

NOUVELLES DU SOIR

L'ELECTION DE M. LEON SAY

« On nous dispensera, dit le *XXIe Siècle*, de nos commentaires. Surtout et à son nouveau président, de nos commentaires nous avons beaucoup de griefs contre M. Say, que nous aurions trouvé un président parfait si l'on ne nous avait pas tant corrompus, et si l'on n'avait pas tant corrompus, et si l'on n'avait pas tant corrompus, et si l'on n'avait pas tant corrompus. »

« Or, la comédie qui vient d'être représentée au Luxembourg ne nous satisfait point, et nous le disons net selon notre coutume. Comment donc le Sénat ne s'est-il pas aperçu de ce que le Sénat a fait ? »

Voici le sens politique de la candidature de M. Léon Say, d'après le journal des *Débats*.

« Elle a réussi et nous le répétons, son succès a été vraiment spontané. Cette candidature n'a été soutenue par aucun journal, elle a fait son chemin toute seule. Elle n'est un triomphe pour personne, comme il arrive dans les élections de ce genre, tout le monde peut s'en féliciter, même le gouvernement qui n'a eu garde de s'y compromettre, mais qui y trouvera son compte. Les partis seuls, et nous prenons le mot dans le vilain sens, en regrettant le succès. »

Le *Constitutionnel* estime que « la place presque souveraine, qui vient d'échoir, un peu miraculeusement, à M. Léon Say, suffit à absoudre, si ce n'est à justifier, toutes les questions de politique internationale. »

Quelques détails sur le scrutin — qui pour être authentiques n'en sont pas moins fort amusants. On a trouvé dans l'urne le nom de *Nabuchodonosor*. On l'a compté comme nul, parce que Nabuchodonosor n'est pas sénateur et que les seuls bulletins qui comptent sont ceux qui portent le nom d'un sénateur. Ainsi donc si M. Nabuchodonosor avait eu plus de voix que M. Léon Say, il n'aurait pas été nommé président !

Le cas de M. de Gavardie élu président par une seule voix est tout aussi drôle que celui de Nabuchodonosor.

M. de Freycinet a voté contre M. Léon Say. Il a donné sa voix à M. le Royer. C'est un des quatre. Et remarquez que le président du Conseil qui assistait à deux heures aux obsèques de sa sœur, a trouvé moyen d'arriver au Sénat à temps pour mettre son bulletin dans l'urne.

LA DISTRIBUTION DES DRAPEAUX. Si nous sommes bien informés, écrit la *République française*, le conseil des ministres aurait définitivement fixé au 14 juillet la distribution des drapeaux aux troupes du gouvernement militaire de Paris et aux députations des régiments actifs et territoriaux de province.

M. BARAGNON AU CIRQUE D'HIVER. Une importante réunion privée a eu lieu hier au Cirque d'hiver sous la présidence de M. Chesnelong.

Après un speech du président qui a rappelé les origines de la lutte contre la religion, M. Baragnon a pris la parole sur la défense de la liberté religieuse et des droits des pères de famille.

L'orateur a abordé montré à son auditoire la liberté et le religion vivant côte à côte jusqu'au jour où sous le coup de la persécution elles se sont unies.

L'élégation maintenant à ses cérémonies ses paroisses; elle a conquis le pouvoir municipal, et avec la complétude des pouvoirs publics, elle veut frapper la religion.

Jusqu'à quel point le Gouvernement est-il complice ? Il a plié obéi que commandé, il inspire à l'orateur une sorte de plus à l'ordre qui se transforme en indignation quand il voit l'accomplir.

Après avoir reconnu tout ce que l'on a fait pour relever les écoles chrétiennes fermées par l'Etat, l'orateur a dit que ce n'est pas l'énergie apportée par les catholiques à la défense de l'enseignement religieux est la cause déterminante des décrets du 29 mars.

On a pris un certain nombre de citoyens qui jouissaient de tous leurs droits, qui viciaient... mal, qui payaient leurs impôts.

On en a fait deux parts. Aux uns on a dit : « Demandez-nous l'autorisation de faire ce que le droit commun permet, et aux autres : Paisez vos paquets et partez. » Le rapport qui précède les décrets porte pourtant qu'ils ne porteront pas atteinte aux droits individuels.

« Quand l'ail voulu demander des explications à Cazot et Lepère, les signataires des décrets, l'un d'eux avait disparu avant les députés. »

On avait vu quelquefois, continue M. Baragnon, des gouvernement faire des fautes, on a vu des révolutions commettre des crimes ; jamais on n'avait vu un gouvernement dire : Tel jour, à telle heure, dans trois mois, je ferai cette énormité.

M. ANDRIEUX

D'après la *Justice* : « M. Andrieux était hier, dans les couloirs de la Chambre, et qui voulait l'entendre, qu'il n'a fait qu'exécuter dimanche les ordres du ministère et qu'il est couvert par le gouvernement. »

ENTRE FRÈRES

M. le président de la République a déjeuné hier avec ses deux frères, M. le gouverneur général de l'Algérie et M. le général Grévy.

UNE CONFERENCE DE M. JULES SIMON

M. Jules Simon doit faire, dimanche prochain, une grande conférence au cirque des Champs-Élysées à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société générale pour le patronage des libérés et aux autres.

A cette réunion assisteront : S. Em. le cardinal-archevêque de Paris et son coadjuteur Mgr Richard; le ministre de l'intérieur et son sous-secrétaire d'Etat, M. le procureur général, le préfet de la Seine, un grand nombre de sénateurs et députés.

M. ALBERT GREVY

M. le gouvernement général civil de l'Algérie, qui était venu en France pour prendre part à l'élection du président du Sénat, quitte Paris ce soir.

M. Albert Grévy donnera samedi prochain une grande fête à Alger.

LES PROPRIETES DES CONGREGATIONS RELIGIEUSES

M. le directeur général de l'enregistrement des domaines et du timbre vient d'adresser à ses subordonnés une nouvelle circulaire concernant la formation d'un relevé par département des biens possédés par les congrégations religieuses.

Les receveurs devront donc faire les recherches nécessaires et en consigner le résultat dans des tableaux qui serviront à dresser un relevé collectif.

Les tableaux devront comprendre les biens des communautés constituées sous la forme des sociétés civiles, ainsi que ceux qui paraissent avoir été acquis au profit des congrégations non autorisées par un ou plusieurs de leurs membres nominativement.

Les receveurs n'indiqueront pas les immeubles affectés aux hospices, hôpitaux, écoles, non plus que les industries, ou les commerces exercés par les congrégations. Ces derniers renseignements seront fournis par le service des contributions directes.

Ces relevés devront être terminés avant le 1er juillet.

LA GUERRE DANS L'AMERIQUE DU SUD

New-York, 25 mai. Un journal du soir annonce qu'une maison de New-York a été incendiée par un incendie que les péruviens ont repris *Moquehua*.

UN MINISTRE REACTIONNAIRE

« L'annonce de l'impulsion de M. Engelhard, hier au conseil municipal de la Lanterne dit : « Le moment est décisif pour le successeur de M. Lepère : gouverner contre Paris, contre le conseil municipal, contre les grandes villes; suivre cette politique de résistance provocante qui a perdu tous les gouvernements en France; ou, au contraire gouverner avec l'opinion publique des grandes villes. »

Il peut choisir aujourd'hui; dans huit jours il sera trop tard. Et nous n'avons pas de peine à lui prédire que s'il ne sait pas prendre une décision, il ira rejoindre, dans la galerie des ministres éteints, MM. de Marcère et Lepère. »

PEPETTE BOURSE DU 25 MAI 1880

50/0 118 73. — Italie 85,75 70. — Turc 11,12. — Egypte, 290 87 297. — Orient, 60 3/16. 3/4. — Banque ottomane, 541,25, 540,62. — Russe 94 3/8. — Hongrois 92 3/16. Fermes.

Dépêches Télégraphiques

LANCEMENT D'UN NAVIRE

Le navire *Nielly* a été mis à l'eau avec succès, en présence des autorités maritimes et d'une foule immense.

ASCENSION SCIENTIFIQUE

Montdidier, 25 mai, 8 h. soir. Une ascension scientifique vient d'être exécutée par les élèves de l'académie d'observation météorologique.

L'ascension a été précédée d'une conférence faite par M. Alfred Gauthier. Le gonflement du ballon a été dirigé par les élèves volontaires Liepmanns et Surcouf.

RUSSIE

Saint-Petersbourg, 25 mai. Dans son audience d'hier, le tribunal chargé de juger le procès Weimar a entendu le réquisitoire des procureurs impériaux.

Il a rappelé les relations de l'accusé avec des chefs du parti nihiliste résidant à Paris.

La partie du réquisitoire qui concerne Weimar a fait une profonde impression dans l'auditoire.

L'audience a été suspendue à 4 h. 1/2 et reprise à 7 h. Dans l'audience du soir, le tribunal a entendu les plaidoiries des avocats.

ELECTIONS A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 25 mai. Sir William Harcourt, secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est élu sans opposition à Derby.

ANGLETERRE

Chambre des Communes. — La proposition de ne pas siéger demain à cause des courses du Derby est adoptée par 288 voix contre 115.

M. Forster appela l'attention de la Chambre sur le désarmement de Basutos et propose une résolution tendant à attirer l'attention du ministère sur la politique du gouvernement du Cap envers les indigènes.

M. Gladstone défend la politique du gouvernement, et déclare que le maintien de M. Frère au pouvoir est nécessaire, parce que le gouvernement a trouvé M. Frère engagé dans l'œuvre importante d'arriver à la constitution de la confédération.

Toute mesure nouvelle pouvant nuire à l'exécution de ce projet, le rappel de M. Frère aurait complètement dérangé les mesures antérieurement prises.

Sir Stafford Northcote appuie la déclaration de M. Gladstone, et regrette seulement que le parti lib ral n'ait pas été convaincu plus tôt de la nécessité de maintenir M. Frère au Cap.

AUTRICHE

Vienna, 25 mai. La *Correspondance politique* explique les nouvelles données par les journaux relatifs à la proposition faite par l'Autriche au gouvernement ottoman d'envoyer des troupes en Albanie. Ce journal ajoute notamment que l'Autriche offre à la Porte de bloquer Scutari pour interrompre les communications de cette ville avec les Albanais qui se sont rassemblés à Tusi.

ALLEMAGNE

Berlin, 25 mai. Dans la réunion générale des actionnaires de la Société des îles de l'Océan Pacifique (Iles Samoa), qui s'est tenue aujourd'hui, on a résolu de procéder à la liquidation.

DERNIERE HEURE

A PROPOS DE LA MANIFESTATION DU 23 MAI

Paris, 25 mai. Une entrevue a eu lieu ce matin, entre M. Constans, ministre de l'intérieur, et les députés des représentants de Paris.

Le ministre a déclaré que les mesures de police prises dimanche avaient été arrêtées en conseil des ministres.

Le gouvernement ne pouvait pas permettre des manifestations qui, par leur caractère et le caractère de ceux qui les ont provoqués, étaient de nature à susciter des désordres sur une voie publique.

Le ministre a ajouté que, quant à lui, il aime mieux prévenir les fautes que les réprimander.

Les rapports constatent d'ailleurs qu'aucun désordre n'a eu lieu.

Le ministre a continué en disant qu'il ne saurait admettre que des étrangers organisent des manifestations, dans le but de déconsidérer le Gouvernement de la République.

INCENDIE A LYON

Lyon, 25 mai. Le théâtre des Célestins a été presque complètement incendié cette nuit. Aucun accident grave.

COURS COMMERCIAUX DE PARIS DU 25 MAI 5 heures 1/2 soir. — Huile de colza 100 k. lit. compris, esc. 1 et 2 0/0. Disponible, 78 25; courant, 78 25; juin, 78 75; juillet-août, 79 50; 4 derniers, 80 75 81. — Huile de lin 100 k. nets fut compris. Disponible, 73 50; courant, 73 50; juin, 74 50; juillet-août, 75 50; 4 derniers, 76 50. — Spiritueux, 3/6 Nord fin fire q. l. t. c. esc. 1 0/0. Disponible, 67 75; courant, 67 75; juin, 68 25; juillet-août, 69 25; 4 derniers, 69 25. — Sucres roux n° 1013, 59 50; sucre roux n° 79, 68 50. — Sucres blancs n° 3, les 100 k. nets, esc. 1/2 0/0. Disponible, 68 50; courant, 68 25; juin, 67 25; juillet-août, 66 25; 4 derniers, 65 25. — Sucres raffinés. Disponible, 143 50 à 144 50. — Farines 8 marques, les 100 k. nets, esc. 1/2 0/0. Disponible, 42 0/0. Disponible, 67 50; courant, 67 50; juin, 66 50; juillet-août, 65 50; 4 derniers, 64 50. — Farines supérieures, les 100 k. nets, esc. 1/2 0/0. Disponible, 67 50; courant, 67 50; juin, 66 50; juillet-août, 65 50; 4 derniers, 64 50. — Sucres blancs 3 courant, 67 75 68. — Suif de France, 70. — Rafines bonnes sortes 143. — Id. hollaises 144. — Certificats de sortie 75 25; mécano de raffinage, 15 50; id. de raffinage, 17 50; esprits 67 50 68; farines 8 marques 67 50; id. supérieures 67 50.

PARIS, 25 Mai. — *Dépêche de l'A. S.* — HUILE DE COLZA. Courant, 78 50; juin, 78 75; juillet-août, 79 50; 4 derniers, 81 50. — HUILE DE LIN. Courant, 72 25; juin, 72 50; juillet-août, 70 50; 4 derniers, 70 50. — SPIRITUEUX. Courant, 67 50; juin, 67 25; juillet-août, 67 50; 4 derniers, 63 50. — SUCRES ROUX. 1013, 59 50; 79, 68 50. — SUCRES BLANCS. Courant, 68 25; juin, 67 25; juillet-août, 65 25; 4 derniers, 61 50; Rafines 143 50 à 144 50. — FARINES 8 MARQUES. Courant, 68 50; juin, 66 50; juillet-août, 63 50; 4 derniers, 57 50. — BLES. Courant, 33 10; juin, 30 50; juillet-août, 28 50; 4 derniers, 26 50. — SEIGLES. Courant, 24 25; juin, 23 25; juillet-août, 20 50; 4 derniers, 18 75; Marque Darblay, 66 50.

26 mai	Huiles</
--------	----------